



Attention : arnaques RGPD

De nombreux artisans, PME et commerçants reçoivent actuellement des sollicitations par téléphone pour une « mise en conformité » de leur entreprise au règlement européen sur la protection des données - RGPD (*voir note CNAMS 25 août 2017*).

Des sociétés peu scrupuleuses cherchent à vendre une prestation « clé en main » qui garantirait à l'entreprise ciblée sa conformité au RGPD.

**Leur technique : insister sur les sanctions financières encourues
ET se présenter comme «labellisé», «mandaté» ou «recommandé» par la CNIL.**

Ces messages peuvent avoir pour but de faire appeler un numéro surtaxé, de faire signer un engagement frauduleux ou de collecter des informations sur l'organisation de l'entreprise pour préparer une escroquerie ou une attaque informatique

IL NE FAUT SURTOUT PAS Y REpondre OU Y DONNER SUITE.

La CNIL n'est pas à l'origine de telles démarches auprès des entreprises. En cas de doute, vous pouvez **contacter la CNIL au 01 53 73 22 22.**

Prochainement, la CNIL proposera une information adaptée aux petites et moyennes entreprises, que nous ne manquerons pas de vous communiquer.